

Extrait
du Registre des Délibérations
Comité Syndical du 18 Septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit du mois de Septembre à 14 heures 30 s'est réuni le Comité Syndical, à Rives d'Autise, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

		TITULAIRES
CC VENDEE SEVRE AUTIZES 10/15	CHOLLET Joël GRELIER Alain ROBIN Noël GELOT Jean-Marie POITIERS Dominique GUITHON Jacky GUILLON Denis CHATAIGNE Jean-Louis CHEVALLIER Jean-Claude BAUDOIN Jacques	BENET FAYMOREAU LIEZ MAILLE RIVES D'AUTISE PUY DE SERRE ST HILAIRE DES LOGES ST SIGISMOND VIX XANTON CHASSENON
CC SUD VENDÉE LITTORAL 08/14	LANDAIS Bernard LEGERON Joël CHARPENTIER Arnaud CAREIL Pierre GANDRIEU James BOURNEL Paul LANDAIS Jean-Marie DAVID Laëtitia	CHAMPAGNÉ LES MARAIS L'ILE D'ELLE LUCON STE GEMME LA PLAINE STE PEXINE STE RADEGONDE DES NOYERS TRIAIZE VOUILLÉ LES MARAIS
CC PAYS FONTENAY VENDÉE 11/22	GATINEAU Dominique BOULARD Stéphane ARNAUDEAU Jean-Marie BIENVENU Alain MAROT Roger RIDEAU Daniel BOUCHER Yves-Marie SAVINEAU Michel BOURDEAU Marylène RAGUIN Pierrette BAUDRY Yves	AUCHAY SUR VENDÉE DOIX LÈS FONTAINES FOUSSAIS PAYRÉ (suppléant) LE LANGON LONGEVES MONTREUIL PETOSSE PISSOTTE ST MARTIN DES FONTAINES (S) ST MICHEL LE CLOUCQ SERIGNE
CC PAYS DE LA CHATAIGNERAIE 06/10	GOURMAUD Yvon BRIFFAUD Louis-Marie BOISSON Philippe LESAUVAGE Ghislaine CHATELIER Christian GUENION Christian	ANTIGNY BREUIL-BARRET LA CHAPELLE AUX LYS MARILLET ST HILAIRE DE VOUST ST MAURICE DES NOUES
AGGLO 2B 1/1	METAIS Jean-Claude	ST PAUL EN GATINE
Total délégués présents : 36/64		

Pouvoirs :	QUILLET Pascal	MAILLEZAIS	à M. FORTIERS Dominique
	GUINOT Bertrand	MOREILLES	à M. CHARPENTIER Arnaud
	POUZET Michel	ST MARTIN DE FRAIGNEAU	à M. GATINEAU Dominique
Total représentés : 03/64			
Excusés	VERGNAUD Benjamin	FONTENAY LE COMTE	
	DUPAS Laurent	LES VELLUIRE SUR VENDEE	
	MARQUIS Joseph	LE GUE DE VELLUIRE	
	LAMY Judicaël	LA TAILLEE	
	HERNANDEZ Philippe	ST MARTIN DES FONTAINES	
Total présents et représentés : 39/64			

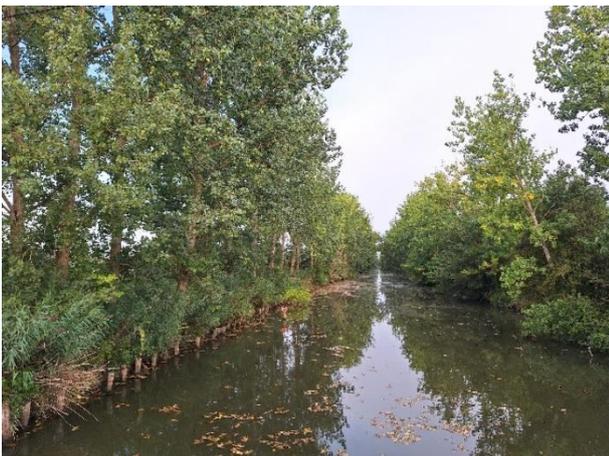
Le Président, après avoir ouvert la séance et constaté que le quorum est atteint, déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : CTEau Vendée Aval et Longèves : VOLET VENDEE AVAL - DESENCOMBREMENT ET ABATTAGE DES PEUPLIERS DU CANAL DES GRESSAUDES - DELIB N°75 – CS DU 18-09-2023

Situé sur la commune de la Taillée à l'aval immédiat de l'ouvrage de la Boule d'Or en direction du canal des Cinq Abbés, le canal des Gressaudes est bordé d'une digue et d'un alignement de peupliers (450 arbres), plantés en pied de berge il y a une trentaine d'année. A ce jour, le SmVSA est propriétaire du canal et de la digue.

Arrivé à maturité, plusieurs arbres sont déjà tombés et d'autres risquent de s'effondrer et menacent d'arracher la digue. En juin dernier, il avait été proposé d'en abattre tout ou partie avec une revalorisation en plaquette et une moins-value sur le coût d'abattage.

Après renseignements, la vente du bois dans sa totalité (environ 35€/m3) permettrait au SmVSA de bénéficier d'une recette non négligeable, pouvant ainsi consolider la digue avec la restauration des berges sur les endroits les plus urgents.



En parallèle, le SmVSA s'engage auprès de la commune de la Taillée, à communiquer sur ces travaux, et à se rapprocher des services du PNRMP pour un programme de replantation d'essences appropriées au secteur (thématique digue / maintien des berges / chararose).

L'exploitation forestière pourrait s'envisager qu'après récolte des parcelles riveraines, à l'été 2024. Dans cette attente et au vue des encombres, le retrait des embâcles et arbres fortement penchant sera effectué avant la reprise des écoulements de l'hiver prochain, évitant ainsi les risques de fragilité sur les digues voire sur les ouvrages situés en aval (embâcles).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité autorise le Président à :

- Consulter les entreprises spécialisées en abattage en vue de la valorisation de l'ensemble de produits de coupe (vente du bois) ;
- Signer tous les documents nécessaires au bon accomplissement des travaux (convention) ;
- Engager par la suite un programme de restauration des berges en pied de digue avec plantations d'espèces compatibles au site (concertation puis engagement avec le PNRMP le cas échéant).
- Communiquer auprès des riverains et des habitants de la commune de la Taillée sur les différents enjeux de ces travaux (digue / milieux aquatiques / exploitation et valorisation du bois, ...).

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT,

Arnaud CHARPENTIER

#signature#